

Paule Terreaux

Coach Professionnelle

Accompagner à l'orientation en mode coaching

*Accompagner un jeune dans son orientation
c'est l'inviter à construire son avenir sur les seules bases qui tiennent :
les siennes !*

Une formation pour quoi ?

- Apprendre à accompagner un jeune en le respectant comme personne unique, dans l'environnement qui lui est propre et au stade de développement qui est le sien
- Comprendre et intégrer le cadre déontologique du coaching d'adolescent
- Expérimenter des outils de coaching ludiques et puissants pour aider un jeune à se découvrir, rêver son avenir et construire un projet
- Apprendre à élaborer un processus de coaching en fonction de la demande et à l'adapter au cours du travail
- Elargir son champ et ses modalités d'accompagnement des jeunes selon son profil et ses spécificités

Pour qui ?

- Coachs certifiés ou en cours de certification
- Professionnels impliqués dans l'accompagnement des jeunes

Où et quand ?

- A Pont-à-Mousson (accessible par TER et TGV)
- Les 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 de 9h à 17h (1h de pause déjeuner)

Une formation résolument :

- ancrée dans la réalité, grâce aux apports de la formatrice et des participants
- centrée sur l'expérience personnelle pour mieux comprendre et se projeter
- orientée vers la mise en application avec de nombreuses mises en situation

Combien ?

- Particulier ou micro-entrepreneur auto-financé : 1357 € net de taxes
1111 € avant le 31 mai 2022 !
- Personne financée par un organisme collecteur : 1628 € hors taxes
- Entreprise : 2000 € net de taxes

Le prix comprend :

- Une rencontre préalable pour exprimer vos motivations, expliciter vos attentes en regard de votre expérience et préciser votre objectif
- Quatre journées de formation avec préparations personnelles et mises en situation
- Des fiches pratiques sur les outils et processus
- L'accès au réseau des anciens stagiaires pour partager questions, réflexions, expériences et bénéficier du soutien de la formatrice
- La possibilité de refaire la formation à prix libre pour approfondir et s'entraîner

Les plus

- La certification Qualiopi qui permet de solliciter les organismes financeurs de la formation professionnelle (en coopération avec Kèpos)
- Un équilibre entre apports de la formatrice, contribution du groupe, expérimentation personnelle et mise en situation d'accompagnement
- Une opportunité pour revisiter ses propres motivations et projets
- Des outils puissants et ludiques adaptables à d'autres publics et contextes



Une formatrice coach professionnelle

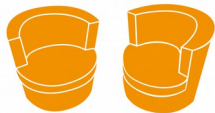
- Certifiée PCC par l'ICF
- Formée au coaching des jeunes générations par Cathy Lemer, spécialiste de l'accompagnement des jeunes générations et de la formation de coachs dédiés
- Accompagnant dans leur orientation de très nombreux lycéens, étudiants, enseignants et professionnels, à leur demande et celle de collèges, lycées, grandes écoles et entreprises
- Expérimentée en développement des ressources humaines : apprentissage, recrutement, mobilité, développement des compétences et gestion de carrière



Le programme

*Offrir au jeune de découvrir ses motivations profondes,
d'oser rêver sa vie et sa contribution au monde,
d'en faire un projet qui lui donne envie de s'engager..*

Le coaching <ul style="list-style-type: none">● Un choix● Une posture● Cadre, règles et lien	Des étapes <ul style="list-style-type: none">● La première rencontre● Apprendre à se connaître<ul style="list-style-type: none">○ Génogramme○ Talents○ Passions○ Exploration par les autres○ Critères de motivation○ Personnalité○ Valeurs○ Conditions● Rêver son avenir<ul style="list-style-type: none">○ Visualisation○ Collage○ Questionnement● Construire un projet<ul style="list-style-type: none">○ Exploration○ Thermomètre des options○ Preuve par les haricots● Valider son projet<ul style="list-style-type: none">○ Par soi-même○ Par les autres○ Ecologie● Argumenter son projet<ul style="list-style-type: none">○ Sommets○ Collage○ Alignement● La rencontre de bilan
Le coaching d'un adolescent <ul style="list-style-type: none">● Le cadre déontologique● De la demande à l'objectif● Le contrat tripartite (avec le jeune et ses parents)	
Des postulats <ul style="list-style-type: none">● Priorité au projet professionnel/de vie● Modèle d'excellence plutôt que de survie● Prise en compte du système (famille, école, société)	
Des points de vigilance <ul style="list-style-type: none">● Les demandes cachées● La représentation du travail● Les attentes intégrées (réelles ou supposées)● Les freins et limitations	
D'autres outils utilisables en mode coaching <ul style="list-style-type: none">● Photo-langage, figurines● Listes, questionnaires	
Accompagner à l'orientation <ul style="list-style-type: none">● Profil et projet du participant● Plan d'action● Moyens mis à disposition	



Paule Terreaux

Coach Professionnelle

Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir compléter ce bulletin et le retourner à :
Paule Terreaux – 31 Pré Hayer – 54700 Pont-à-Mousson – paule@terreaux.fr

ENTREPRISE :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :..... Ville :

SIGNATAIRE habilité à engager l'entreprise :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

Cette formation est financée par un ORGANISME COLLECTEUR ? Oui - Non

Si oui, lequel :

Adresse :

Code postal :..... Ville :

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

ACTION DE FORMATION :

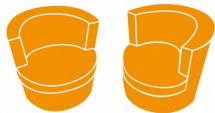
Accompagner à l'orientation en mode coaching	
Les 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 de 9h à 17h (1h de pause déjeuner)	À Pont-à-Mousson (accessible par TER et TGV)
Tarif particulier ou micro-entrepreneur auto-financé : 1357 € (1111 € avant le 31/5/22)	
Tarif personne financée par un organisme collecteur : 1628 € HT	
Tarif entreprise : 2000 €	Tarifs nets de taxes sauf indication contraire

Un contrat de formation (pour les particuliers) ou une convention de formation (pour les entreprises) vous sera transmis(e) à réception de ce bulletin d'inscription.

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente qui figurent au verso.

Fait à : Le :

Signature : Cachet de l'entreprise :



Paule Terreaux

Coach Professionnelle

Conditions générales de vente Entreprises

DOCUMENTS CONTRACTUELS

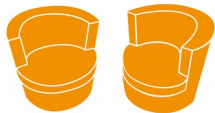
- À réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé et de l'acompte (ou de l'accord de prise en charge), Paule Terreaux (ou Kèpos) adresse au client une convention de formation en deux exemplaires, le programme de la formation, ainsi qu'une facture correspondant au prix total de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retournera un exemplaire de la convention dûment complétée et signée et le règlement de la somme due, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convocation lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, la formatrice fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- L'organisme de formation étant exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée, nos prix sont indiqués nets de taxes.
- Nos formations sont à régler intégralement à la commande ou au plus tard 30 jours avant le démarrage, sauf dispositions particulières expressément convenues.
- Si le participant souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme collecteur dont il dépend, il lui appartient de fait une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de la demande, de l'indiquer explicitement sur son bon de commande, et de s'assurer de la bonne fin de paiement. En cas de prise en charge partielle, le reliquat est facturé au client.

ANNULATION ET DÉDIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à Paule Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû.
- Si elle lui parvient moins de 3 semaines avant le début de la formation, la totalité du montant de la formation est due.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.



Paule Terreaux

Coach Professionnelle

Conditions générales de vente Particuliers

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- À réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, Paule Terreaux adresse au client un contrat de formation en deux exemplaires, précisant le prix total de la formation ainsi que le programme de la formation.
- Afin de confirmer l'inscription, le client retourne un exemplaire du contrat dûment complété et signé. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter.
- A l'expiration du délai de rétractation, Paule Terreaux adresse une facture d'acompte correspondant à 30 % du prix total convenu.
- Quelques jours avant le début de la formation, l'organisme envoie au participant, par courrier électronique, la convocation lui précisant le lieu de la formation ainsi que les horaires.
- Pour chaque étape de la formation, la formatrice fait signer une feuille d'émargement au participant. Pour assurer à la formation une assise pédagogique stable, ainsi qu'une bonne organisation, le participant s'engage à suivre la formation dans son intégralité.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- L'organisme de formation étant exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée, nos prix sont indiqués nets de taxes.
- Nos formations sont à régler : 30 % à l'expiration du délai de rétractation puis sur présentation de factures au fur et à mesure de l'exécution de l'action de formation.

ANNULATION ET DÉDIT

- Toute demande d'annulation doit impérativement être notifiée par écrit à Paule Terreaux.
- Si cette demande d'annulation lui parvient moins de 30 jours avant le début de la formation, un dédit de 30 % du montant de la formation est dû sauf cas de force majeure.
- En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme de formation, le montant dû est calculé au prorata.
- En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la convention de formation.